

MODALITES D'ADHESION

La demande d'adhésion se fait par inscription sur le **site VPDive** (*voir pas à pas joint*). Elle doit être accompagnée **obligatoirement d'un certificat médical** (CACI) **valide** pour les pratiquants (plongée, nage), et par l'acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur du Club (sur le site « HelloAsso »).

Pour les adhérents déjà inscrits, une mise à jour du profil VP Dive doit être effectuée.

Pour les mineurs, une autorisation parentale (père/mère) est à fournir.

L'ensemble de ces documents est à télécharger sur www.issuireplongee.fr

L'adhésion ne sera effective qu'à compter de la réception de l'ensemble de ces documents et du règlement.

Le règlement se fait uniquement par carte bancaire sur le site « HelloAsso », aucun règlement en espèces ou par chèque bancaire ne sera accepté ; en suivant le lien : <https://www.helloasso.com/associations/usi-plongee/adhesions/adhesions-usi-plongee-saison-2026-2027>, ou en scannant le QR code ci-dessous :



Date de fin des inscriptions : 30 septembre 2026

ADHESION

L'adhésion comprend la cotisation à l'association et le coût de la licence fédérale. Elle varie selon que l'adhérent soit plongeur, nageur, accompagnant ou simple adhérent, adulte ou enfant, en début de formation, etc.

TARIFS 2025-2026

Les tarifs pour la saison 2025-2026 se composent de l'adhésion et, le cas échéant, du coût de l'Assurance Individuelle Accident & Assistance.

Catégories	Ages	Adhésion 2023-2024 (1) <i>(hors Assurance Individuelle)</i>	Supplément Prépa N1 (2) 10 €	Assurance Individuelle Lafont Assurances (3) <i>(optionnelle mais recommandée)</i>						
				Loisir			Loisir Top			Piscine seule
				1	2	3	1	2	3	
				25,00 €	30,00 €	51,00 €	48,00 €	59,50 €	99,00 €	14,50 €
Pratiquant plongée, apnée, PSP...	+ 16 ans	142,00 €								
	12 à 16 ans	113,00 €								
Nageur	+ 16 ans	100,00 €								
	12 à 16 ans	70,00 €								
	- 12 ans	24,00 €								
Adhésion simple (non pratiquant)		20,00 €								

▪ Pass'Région et/ou Pass Sport :

Pour les jeunes disposant d'un **Pass'Région** et/ou d'un **Pass Sport**, il convient lors de l'inscription de fournir :

- Pour le Pass'Région (30€ ou 15€), une photocopie de la carte Pass'Région, ainsi que le code secret ;
- Pour le Pass Sport (50€), les documents remis par le Ministère des Sports.

Leur(s) montant(s) est à déduire des frais d'inscription.

ASSURANCES

La licence comprend une Assurance en Responsabilité Civile ⁽¹⁾. Elle le couvre dans le monde entier, pour toutes les activités proposées par la FFESSM.

Si cette couverture est la seule légalement obligatoire, le Club attire toutefois votre attention sur l'intérêt de souscrire également à une Assurance Individuelle complémentaire, nécessaire à la protection de nos activités (frais de caisson par exemple). Chacun est libre de se rapprocher de tout conseil en assurance de son choix susceptible de lui proposer des garanties adaptées à sa situation.

A noter que certains Clubs de plongée à l'étranger imposent de disposer d'une Assurance Individuelle.

Notre licence nous permet également de souscrire une Assurance Individuelle Accident & Assistance ⁽²⁾ auprès de Lafont Assurances.

Pour plus d'information notamment sur les garanties :

<https://www.assurdiving.com/>

Responsabilité civile incluse dans la licence : <https://ffessm.lafont-assurances.com/offre/responsabilite-civile-federale/>

Assurance Individuelle Assistance (optionnelle mais fortement conseillée) : <https://ffessm.lafont-assurances.com/offre/individuelle-accident-assistance-licencies/>

- (1) *Tout licencié est ainsi assuré pour les dommages corporels, matériels et/ou immatériels dont il serait involontairement responsable vis à vis d'autrui.*
- (2) *Assurance Individuelle Loisir 1, 2, ou 3, et Loisir Top 1, 2, ou 3... Cette assurance optionnelle mais vivement conseillée couvre le licencié pour ses propres dommages corporels (dont les frais de caisson) sans tiers responsable identifié. Ces contrats d'assurance offrent une couverture spécifique à la plongée, valable dans le monde entier, pour toutes les activités fédérales (notamment pour le matériel, le bateau...).*

CERTIFICAT MEDICAL (CACI)

Le certificat médical ou CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques), est **obligatoire** pour toutes les activités pratiquées en piscine, fosse ou mer.

Il a une durée de validité de **1 an**.

Le CACI est téléchargeable sur le site www.issuireplongee.fr ou sur le site de la FFESSM.

Il vous appartient de **le renouveler avant sa date d'échéance**, afin de pouvoir continuer de pratiquer vos activités. Une fois validé, il vous faudra l'actualiser sur le site VP Dive en le téléchargeant, ou en déposer une copie dans une enveloppe, dans la boîte aux lettres du Club, à l'attention du secrétariat.

ATTESTATIONS

En vous inscrivant, vous reconnaissez :

- Avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur du Club et à vous engager à les respecter ;
- Avoir reçu l'information nécessaire sur l'intérêt de disposer d'une Assurance Individuelle Accident & Assistance ;
- Accepter que votre image soit utilisée pour les besoins de communication du Club. Dans le cas contraire, vous devrez en informer le Club par écrit.

DOCUMENTS A REMETTRE

- ☐ CACI valide – Certificat médical d'Absence de Contre-Indication pour la pratique de la plongée (obligatoire)
- ☐ Autorisation parentale (père/mère) pour les mineurs
- ☐ Photocopie de la carte Pass'Région, ainsi que le code secret (*si concerné*)
- ☐ Attestation Pass Sport - Document remis par le Ministère des Sports (*si concerné*)